



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lignes à haute tension

Question écrite n° 24613

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les nuisances induites par des lignes électriques à haute tension. De nombreuses études épidémiologiques, émanant d'organismes divers et variés, ont lié certains troubles constatés sur le bétail à la proximité de lignes à haute tension. Ces études suscitent de nombreuses inquiétudes parmi les exploitants agricoles dont les terres sont à proximité de ces installations électriques. Afin de répondre à ces inquiétudes, il lui demande d'indiquer les conclusions des études en sa possession sur les nuisances vétérinaires des lignes électriques à haute tension et, le cas échéant, les mesures prises en vue de l'indemnisation des éleveurs.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24613

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7039